

Réunion du Comité du 19 septembre 2023

Le Comité Syndical d'Evolis 23 s'est réuni à SAINT VAURY le 19 Septembre 2023 à 18h30, sous la présidence de Monsieur Patrick ROUGEOT, Président.

Date convocation : 12 Septembre 2023

Présents : AUDONNET Jean Louis ; AUDOUX Patricia ; AUGROS Evelyne ; BARBAIRE Jean Luc ; BERSET Pierre ; BEUZE Daniel ; BODEAU Eric ; BOISRAMIÉ Guy ; BONNAUD Jacques ; BOQUET Jacques-André ; BOURDIÉ Sylvie ; CARENTON Daniel ; CARIAT Jacky ; CHAPUT Jean-Paul ; CHASSAGNE Bertrand ; CHASSAGNE David ; CHATELAIN François ; CHAVANT Philippe ; CHETIF Evelyne ; COLNET Bernard ; COURATIER Josiane ; DARDAILLON Bruno ; DE GRAEVE Gérard ; DEBROSSE Guy ; DELAPORTE Fabrice ; DUMAS Daniel ; DUPEUX Viviane ; DUQUEROIX sylvain ; FAYARD Mireille ; GASNET Gérard ; GASPARD Isabelle ; GAUTIER-ROUGEOT Marie-Anne ; GENEVOIS Jean-François ; GERBER Jean-Marc ; GRIMAUD Hervé ; GUILLOT Frédéric ; HUGUET Sylvain ; HUMBERT Isabelle ; JULLIARD Christian ; LABESSE Jean Claude ; LAMONTAGNE Gilles ; LARDY Loïc ; MALFAISAN Frédéric ; MATIGOT Jean Roland ; MONDON Thierry ; MOUTAUD Christophe ; PASDELOU Jérôme ; PETIT Denis ; PICHON Sabine ; PINLOCHE Isabelle ; PIRON Cédric ; PLANCOULAINE Patrick ; POTHEAU Christian ; RIOT Philippe ; ROUGEOT Patrick ; ROUSSEAU Christian ; SIMONNET Nicolas ; THOMAZON Gérard ; VAN DRIEL Arie ; VAREJLLAUD Yannick ; VELGHE Jacques ; VERBRUGGHE Isabelle ; VIRMONT Fabien ; VOISIN Michel ; WOUTERS Christian.

Suppléants : APPERE Roger ; BERTRAND Alain ; BRUNATI Gilles ; CARDEAUD Daniel ; DAUDON Moise ; DESSALLES Patricia ; DINDAULT Gérard ; JEANROT Frédéric ; LECLERE Henri ; LEONNARD Marie.

Excusés : BOURSAULT Sébastien ; BRAIBANT Claudette ; BUNLON Marie Christine ; CHARDIN Marie Hélène ; GAZONNAUD Jean Luc ; GLENISSON Marie-Claude ; JANNOT Florence ; LARIGAUDERIE Gilles ; LUGUET Fabienne ; MERLAUD Jean-Luc ; PHILIPPON Kévin ; SAINTEMARTINE Jean Claude ; VIARD Philippe.

Secrétaire de séance : Monsieur CARIAT Jacky

GLENISSON M-Claude (Com Com Pays Dunois) donne pouvoir à AUDONNET J-Louis (LAFAT)
GAZONNAUD J-Luc (NOTH) donne pouvoir à MATIGOT J-Roland (VAREILLES)
PHILIPPON Kévin (SAINTE FEYRE) donne pouvoir à GASPARD Isabelle (SAINTE FEYRE)
VIEILLERIBIERE Pascal (ST PRIEST LA PLAINE) donne pouvoir à CHAPUT J-Paul (CCBGB)
PETITJEAN Daniel (BONNAT) donne pouvoir à CHAVANT Philippe (CCPCM)
VOISIN Stéphane (ST MAURICE LA SOUT) donne pouvoir à AUGROS Evelyne (CCPS)

DELIBERATION n°2023-02-046

Collège : Affaires générales

	Physique	Voix
Membres	128	190
Présents	75	121
Pouvoirs	6	8
Votants	81	129

Code nomenclature : 4.1 – Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Objet : Liste des emplois éligibles aux heures supplémentaires

Monsieur Le Président rappelle que par délibération du Comité Syndical du 12 octobre 2021, qu'Evolis 23 a fixé la liste des cadres d'emplois et grades éligibles aux IHTS (heures supplémentaires) ainsi que les emplois ou missions effectivement éligibles aux heures supplémentaires.

Par délibération du 12/10/21, le bureau syndical a donc rendu éligibles les emplois suivants :

Opérateur maintenance véhicule	Chauffeur de grue
Agent SPANC - AssCol - AEP	
Gardien de déchèterie	Chauffeur Polybenne & FMA
Agent de collecte des déchets (chauffeur / ripeur)	Chef d'équipe Recyclage des déchets
Chauffeur de FMA & polybenne	Agent d'entretien espaces verts / déchèteries
Chauffeur de grue & gestion des bacs	Remplaçant polyvalent précollecte des déchets
Gardien de déchèterie - remplaçant	Chauffeur CL + chauffeur ripeur
Chauffeur de polybenne & FMA	Agent en charge de la gestion des bacs
Agent en charge de l'exploitation du site	Chef d'équipe Transfert Traitement Transport des déchets
Chef d'équipe Collecte des déchets	Agent broyage plateformes
Agent en charge des professionnels	Agent en charge de la propreté et de la gestion des incivilités
Agent polyvalent en charge des maintenances et chauffeur grue	Agent polyvalent Voirie & Aménagement
Agent d'exploitation compostage, broyage individuel et remplaçant en déchèterie	Référent chantier voirie et aménagement
Remplaçant déchèterie, espaces verts & broyage	Remplaçant équipe transfert traitement transport des déchets

La modification du tableau des emplois issue de la délibération 2023-02-045 du 19 septembre 2023 doit donc s'accompagner par cohérence d'une modification de la liste des emplois éligibles aux IHTS.

✎ ✎

Après délibération, le Comité Syndical décide à l'unanimité

➤ D'approuver la liste des emplois éligibles aux heures supplémentaires ainsi modifiée :

Opérateur maintenance véhicule	Chauffeur de grue
Agent SPANC - AssCol - AEP	Agent en charge de l'exploitation du site & du tri des encombrants
Gardien de déchèterie	Chauffeur Polybenne & FMA
Agent de collecte des déchets (chauffeur / ripeur)	Chef d'équipe Recyclage des déchets
Chauffeur de FMA & polybenne	Agent d'entretien espaces verts / déchèteries
Chauffeur de grue & gestion des bacs	Remplaçant polyvalent précollecte des déchets
Gardien de déchèterie - remplaçant	Chauffeur CL + chauffeur ripeur
Chauffeur de polybenne & FMA	Agent en charge de la gestion des bacs
Agent en charge de l'exploitation du site	Chef d'équipe Transfert Traitement Transport des déchets
Chef d'équipe Collecte des déchets	Agent broyage plateformes
Agent en charge des professionnels	Agent en charge de la propreté et de la gestion des incivilités
Agent polyvalent en charge des maintenances et chauffeur grue	Agent polyvalent Voirie & Aménagement
Agent d'exploitation compostage, broyage individuel et remplaçant en déchèterie	Référent chantier Voirie et aménagement
Remplaçant déchèterie, espaces verts & broyage	Remplaçant équipe transfert traitement transport des déchets

➤ De préciser les modalités de compensation des heures supplémentaires effectuées : récupération ou indemnisation au choix des agents et sous réserve des nécessités de service.

A NOTH,
Le Président
Patrick ROY



PUBLICATION : - 4 OCT. 2023